



NEWS,  
TRAVAUX

## TRAVAUX DE L'HÔTEL DE VILLE - FAQ - AVRIL 2024

D'avril 2024 à fin août 2025, l'Hôtel de Ville de Mantes-la-Jolie s'engage dans une vaste phase de rénovation. Cette entreprise d'envergure poursuit un double objectif : moderniser les conditions d'accueil des usagers et améliorer les conditions de travail des agents municipaux.

Publié le 15 mai 2024

Après plus de 60 ans sans travaux, l'**Hôtel de Ville** se refait une beauté pour vous offrir l'accueil que vous méritez !

**Vous vous posez des questions sur les travaux en cours et à venir ?**

### CONSULTEZ NOTRE FAQ SUR LE SUJET

---

#### 1. **Combien de temps vont durer les travaux ?**

Les travaux vont durer un peu plus d'1 an, de mai 2024 à septembre 2025

#### 2. **Pendant les travaux, comment accéder à l'Hôtel de Ville ?**

L'Hôtel de Ville sera accessible pour les administrés par l'entrée des Mariages (entrée à gauche de l'Hôtel de Ville proche du Square Briussel). Pour les Personnes à Mobilité Réduites (PMR), elle s'effectuera par l'entrée située à droite de l'Hôtel de Ville, près du parking Briussel.

Une signalétique est mise en place afin de vous accompagner et de faciliter votre venue.

### 3. **Comment les démarches administratives réalisées à l'Hôtel de Ville seront-elles possibles pendant la phase des travaux ?**

Oui, elles seront possibles pendant toute la phase travaux, uniquement sur rendez-vous. Merci de bien vouloir vous renseigner par téléphone au 01 34 78 81 00 avant de vous déplacer.

Concernant les demandes de passeport et de carte nationale d'identité, vous pouvez réaliser une pré-demande sur le site internet

<https://passeport.ants.gouv.fr/aide-et-contact/pre-demande-en-ligne>

(<https://passeport.ants.gouv.fr/aide-et-contact/pre-demande-en-ligne>)

.

### 4. **Quelles sont les horaires des mairies ?**

Les mairies vous accueillent :

**Hôtel de Ville** (accueil sur RDV)

Lun-Ven : 9h>12h - 13h>17h

**Mairie de Quartier du Val Fourré** (accueil sans RDV)

Lun-ven : 9h>12h - 13h>17h

Sam : 9h>12h

Mardi : nocturne jusqu'à 19h

**Mairie de quartier de Gassicourt** (accueil sans RDV)

Lun-Ven : 9h>12h - 13h>17h

Sam : 9h>12h

### 5. **Les nocturnes vont-elles toujours avoir lieu à l'Hôtel de Ville ?**

Pendant la durée des travaux, les nocturnes auront lieu à la mairie de quartier du Val Fourré (1, rue Fontaine) les mardis jusqu'à 19h.

### 6. **Les mairies seront-elles toujours ouvertes les samedis ?**

Les mairies du Val Fourré et de Gassicourt seront ouvertes les samedis de 9h à 12h.

L'Hôtel de Ville sera, quant à lui, fermé le samedi pendant toute la durée des travaux.

### 7. **Quels sont les critères pour les démarches avec ou sans RDV ?**

Les démarches concernant l'état-civil et la régie se réaliseront uniquement sur rendez-vous (par téléphone et ou sur le site internet

[www.manteslajolie.fr](http://www.manteslajolie.fr) (<http://www.manteslajolie.fr>)

).

Concernant les démarches sans rendez-vous, les administrés seront redirigés vers la mairie de quartier du Val Fourré (en priorité pour les Mantais) puis la mairie de quartier de Gassicourt.

Pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), les démarches se réaliseront sans rendez-vous.

### 8. **Combien ont coûté les travaux ?**

Les travaux ont coûté 2 666 700 € HT.

### **9. Les riverains vont-ils souffrir des nuisances sonores et d'accessibilité pendant la phase travaux de l'Hôtel de Ville ?**

Il n'y aura aucune nuisance sonore, ni de difficulté quant à l'accessibilité de l'Hôtel de Ville. En effet, les travaux se dérouleront uniquement à l'intérieur du bâtiment sur une partie non accessible au public.

### **10. Comment joindre les services de la Ville et comment prendre RDV ?**

Pour joindre les services de la Ville et prendre rendez-vous, vous pouvez contacter :  
L'hôtel de ville et la mairie de quartier du Val Fourré au 01 34 78 81 00.  
La mairie de quartier de Gassicourt au 01 34 78 99 99.

### **11. Les travaux auront-ils une incidence sur le déroulé des mariages ?**

Les travaux n'auront aucune incidence sur le déroulé des mariages.

### **12. Quel transport utiliser pour accéder de l'Hôtel de Ville à la mairie de quartier du Val Fourré et de l'Hôtel de Ville à la mairie de quartier de Gassicourt ?**

La ligne de bus 26 (réseau TAM) vous permettra de réaliser le trajet entre l'Hôtel de Ville et la mairie de quartier de Gassicourt (arrêt Paul-Bert).

Les lignes de bus C1, C2, C4 et 26 (réseau TAM) vous permettront de réaliser le trajet entre l'Hôtel de Ville et la mairie de quartier du Val Fourré (arrêt Mozart). Un changement sera obligatoire entre les lignes C1, C2, C4 et la ligne 26.

### **13. Est-il facile de stationner autour de la MQVF et MQ Gassicourt ?**

Les places de stationnement autour des mairies de quartier du Val Fourré et de Gassicourt sont restreintes. Il est préférable d'utiliser les transports en commun et d'organiser ses déplacements hors des jours de marché (les mardis et vendredis de 12h30 à 18h30 et les dimanches de 10h à 18h pour le marché du Val Fourré situé rue Boileau).

### **14. Pourquoi ces travaux ont-ils été décidés ?**

Entre mai 2024 et la rentrée de septembre 2025, l'Hôtel de Ville (qui n'a jamais bénéficié de travaux jusqu'alors), et en particulier son hall d'accueil, fera l'objet d'importants travaux.

L'objectif principal est de moderniser la zone d'accueil afin de rendre nos services plus accessibles, simples et efficaces au quotidien, mais aussi d'être plus efficace dans la réponse à l'utilisateur.

Ainsi, le hall sera entièrement réaménagé pour offrir à la fois aux administrés et aux agents de la Ville, davantage de confort.

### **15. A quoi va ressembler l'Hôtel de Ville après les travaux ?**

L'espace finalisé jouera sur la transparence et les matériaux afin de gagner en luminosité.

Ainsi, le côté chaleureux du bâtiment sera mis en valeur grâce à des matériaux nobles, comme le bois et le verre, qui apporteront également un confort acoustique aux agents et aux administrés.

Un système de vélum (tissu d'ombrage) sera installé derrière pour minimiser l'impact de l'ensoleillement et de la chaleur dans le hall d'accueil.

## 16. **Concernant les questions d'urbanisme et d'occupation de domaines publics, où faut-il se renseigner ?**

Concernant les questions d'urbanisme, vous pouvez adresser votre demande au service Urbanisme au 01 34 78 81 79 ou à l'adresse

[serviceurbanisme@manteslajolie.fr](mailto:serviceurbanisme@manteslajolie.fr)

Concernant les questions d'occupation de domaines publics, vous pouvez adresser votre demande au bureau occupation du Domaine Public au 01 34 78 80 71 ou à l'adresse

[occupationdomainepublic@manteslajolie.fr](mailto:occupationdomainepublic@manteslajolie.fr)

## 17. **Où et quand se dérouleront les permanences de M. Le Maire et des élus ?**

Les permanences de M. Le Maire auront lieu les vendredis :

- À la mairie de quartier de Gassicourt, de 14h à 16h, **sur rendez-vous uniquement ;**
- À l'Hôtel de Ville, de 16h à 17h30, **sur rendez-vous uniquement ;**
- À la mairie de quartier du Val Fourré, de 14h à 16h, **sans rendez-vous.**

Les permanences des élus auront lieu, uniquement sur rendez-vous :

- Edwige Hervieux, tous les vendredis de 15h30 à 17h30 et le dernier samedi de chaque mois de 10h à 11h30, **à l'Hôtel de Ville ;**
- Nathalie Aujay, toute la semaine, **à l'Hôtel de Ville ;**
- Nicole Konki, tous les mardis de 15h à 17h, **à l'Hôtel de Ville ;**
- Fabien Corbinaud, tous les vendredis de 16h à 18h, **à l'Hôtel de Ville ;**
- Olivier Barbier, tous les jeudis de 17h à 18h30 :
  - 1<sup>er</sup> jeudi du mois, **à l'Hôtel de Ville ;**
  - 2<sup>ème</sup> jeudi du mois, **en mairie de quartier de Gassicourt ;**
  - 4<sup>ème</sup> jeudi du mois, **à l'Agora.**

(Pour toutes questions sur les permanences du Maire avec ou sans rendez-vous, vous pouvez appeler le 01 34 78 80 13 / 01 34 78 80 12 ou envoyer un mail sur

[mairie@manteslajolie.fr](mailto:mairie@manteslajolie.fr)

)

## 18. **Les impôts vont-ils augmenter suite aux travaux ?**

L'équipe municipale s'est engagée à ne pas augmenter les impôts locaux. C'est la raison pour laquelle ces travaux, également subventionnés par les partenaires de la Ville (préciser), n'impacteront pas les impôts locaux.